

COMPTE-RENDU DE REUNION
Séance du Conseil Municipal du 16 février 2017

Le Conseil municipal de Courbeville, s'est réuni à la mairie, le 16 février 2017, à 20 h 00, sous la présidence de Madame Géraldine BANNIER, maire, sur convocation du 09 février 2017

Étaient présents : BANNIER Géraldine, MOUSSU Jean-Luc, TOURTIER Christophe, AMBROIS Jean-Noël, BARRAIS Didier, BRUCHET Anaëlle (arrivée à 20h11), CHENU Stéphane, DAVENEL Yannis, FEVRIER Corinne, GALLON Evelyne, PERRIER Jean-Yves, RAIMBAULT Jean-François (arrivé à 20h13), THOMAS Flavie

Formant la majorité des membres en exercice (13)

Absents excusés : PLANCHARD Anthony, DANEELS David

MOUSSU Jean-Luc **est nommé secrétaire de séance.**

Ouverture de la séance à 20 heures 07.

Compte-rendu de la réunion du 12 janvier 2017 approuvé avec une délibération concernant la décision modificative n°1, du budget assainissement pour 0.74 € réduit du compte 11/622 et ajouté au compte 66/66111.

1^{ère} partie de réunion : rapports soumis à délibération

Projet d'éclairage public dans le lotissement du Puits

Mme le Maire présente au Conseil Municipal l'estimation sommaire du projet d'éclairage public relative au lotissement du Puits.

Elle précise qu'à ce niveau d'instruction du dossier les montants mentionnés ci-dessous sont communiqués à titre indicatif. Les éléments détaillés seront transmis ultérieurement après une étude approfondie de l'opération.

Le SDEGM propose à la commune de la réaliser aux conditions financières suivantes :

Estimation HT des travaux	Participation de la commune (75% du montant HT)	Frais de maîtrise d'œuvre 4 %	Montant total à la charge de la commune
18 100.00 €	13 575.00 €	724.00 €	14 299.00 €

Le SDEGM finance cette opération à hauteur de 25 % du montant HT, selon les modalités définies par son Comité Syndical. Le solde du montant HT ainsi que les frais de maîtrise d'œuvre constituent la participation à charge de la commune.

La taxe sur la Valeur Ajoutée ainsi que le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) seront pris en charge et récupérés par le SDEGM.

Il est rappelé que cette estimation reste conditionnée au choix des fournitures opéré par la commune.

À la clôture de l'opération, le SDEGM communiquera la participation calculée au coût réel des travaux. Le versement de celle-ci interviendra à réception du titre émis par le Syndicat.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- D'approuver le projet et de contribuer aux financements proposés par le SDEGM selon l'application du régime général : à l'issue des travaux, versement en capital, de la participation correspondant aux travaux d'éclairage public d'un montant de : 14 299 € (imputation budgétaire en section dépense de fonctionnement au compte 6554),
- D'inscrire à son budget les dépenses afférentes dans la section correspondant à son choix.

Prêt pour le budget Lotissement du Puits

En 2014, un prêt à court terme de 300 000 € a été contracté auprès du Crédit Agricole, afin de financer les travaux du lotissement, le temps de la vente des parcelles.

Ce prêt doit être remboursé le 10 mars prochain. Cependant, toutes les parcelles du lotissement ne sont pas vendues et il reste les travaux de deuxième phase à réaliser.

134 000 € peuvent être remboursés dès maintenant.

Il est nécessaire de contracter un prêt à plus long terme les 166 000 € restant.

Le Crédit Agricole propose un prêt, selon les conditions suivantes :

- Durée de 20 ans,
- Taux fixe trimestriel : 1.75 %,
- Échéances fixes trimestrielles de 2 463.75 €,
- Coût total du crédit = 31 100.00 €,
- Frais de dossier = 166 €,
- Remboursements anticipés possible à tout moment selon les conditions du contrat : versement de l'indemnité de gestion de 2 mois d'intérêts dû sur le capital remboursé.

Mme le Maire précise que la commune devra contracter un autre prêt dans l'année, afin de financer les travaux d'enfouissement des réseaux de la rue des Sports et de la Rue de Bretagne (engagement de cette dépense le 22/09/2016, en conseil municipal pour une dépense de 82 320 €), les travaux de rénovation de l'église (estimation des travaux à 40 000 €), la carte communale estimée à 10 000 € HT, ainsi que le reste des travaux du lotissement du Puits.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide de :

- contracter ce prêt d'un montant de 166 000 € auprès du Crédit Agricole selon les conditions indiquées ci-dessus,
- donner pouvoir à Madame le Maire pour signer tous les documents relatifs à ce dossier et notamment l'offre de prêt,
- dire que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget Primitif 2017.

Matériel informatique pour l'école Saint Joseph

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve l'achat de matériel informatique, pour l'école privée Saint Joseph, de Courbeville :

- Un ensemble vidéoprojecteur avec support plafond, au prix de 750 € TTC,
- Un ordinateur portable, avec écran de 15 pouces, au prix de 450 € TTC.

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) – Opposition au transfert de la compétence à la Communauté de Communes du Pays de Craon

Mme le Maire rappelle au conseil municipal que, dans le cadre de la Loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) du 24 mars 2014, les communautés de communes deviennent compétentes de droit en matière de plan local d'urbanisme (PLU), de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale au 27 mars 2017 (soit échéance aux 3 ans après sa publication). Le calendrier d'application de ce transfert de compétence peut cependant être différé dans le court terme.

Elle rappelle que :

1. Le conseil communautaire appelé à débattre de la question, a décidé par délibération 2015-222 en date du 14 septembre 2015 de ne pas transférer ladite compétence à la

communauté de communes du pays de Craon et de reporter ce transfert après les élections de 2020.

2. Considérant le cadre institutionnel et réglementaire relatif à ce transfert de compétence, il convient désormais aux communes de s'opposer explicitement à ce transfert de compétence dans les trois mois précédant le terme du délai de trois ans (soit du 26 décembre 2016 au 26 mars 2017). Dans le cas contraire, la compétence PLUI sera automatiquement transférée à la communauté de communes.

Il est précisé que pour que cette opposition soit recevable, il est nécessaire d'exprimer une minorité de blocage correspondant à au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population.

Lors de la séance du conseil communautaire du 16 janvier, M. GAULTIER, Président, a rappelé aux communes la nécessité de délibérer dans le sens de cette opposition afin de suivre la délibération du conseil communautaire en date du 14 septembre 2015.

C'est pourquoi, Mme le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur ce transfert.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, **S'OPPOSE** au transfert, à la date du 27 mars 2017, de la compétence en matière de plan local d'urbanisme (PLU), de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale.

Modification du temps de travail d'un emploi au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe

Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe pour nécessité du service (augmentation l'année dernière du nombre d'heures d'accueil périscolaire du soir, mise à jour du temps d'accompagnement des jeunes en argent de poche...).

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal :

- DECIDE de porter, à compter du 01^{er} mars 2017, de 33.15 heures à 34 heures le temps hebdomadaire moyen de travail d'un emploi au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe,
- PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice,
- MODIFIE le tableau des emplois du personnel en conséquence.

<u>2^{ème} partie de réunion : Décisions prises dans le cadre des délégations de pouvoir au maire :</u>
--

En application des dispositions de l'article L 2122-23 du CGCT, Géraldine BANNIER, Maire de Courbeville, communique ci-dessous la liste des décisions prises en matière de marchés publics, dans le cadre des délégations de pouvoirs qui ont été consenties lors de la séance du conseil municipal du 10 juillet 2014 :

Le devis du bureau d'études TECAM, d'un montant de 700 € HT, soit 840 € TTC, pour la nouvelle consultation et l'assistance au contrat de travaux, pour le lot TERRASSEMENT VOIRIE, a été accepté.

Permis d'aménager du Lotissement du Puits

Le permis d'aménager vient d'être modifié pour supprimer l'obligation de mitoyenneté entre les parcelles non encore construites.

Cette modification soulève un nouveau problème, notamment pour la parcelle n°1, réservée par Mme Dubois.

En effet, si la maison de Mme Dubois n'est plus mitoyenne, elle doit être décalée de 3 mètres. Ainsi elle dépasse du « cadre » d'implantation défini dans le plan du permis d'aménager.

Par ailleurs, les acquéreurs du lot 2 souhaitent déplacer l'accès à leur parcelle, afin qu'il soit face à l'entrée du garage.

Il est donc nécessaire de déposer de nouveau un permis d'aménager modificatif, après obtention de l'accord des co-lotis.

La commune a sollicité le bureau d'études TECAM pour effectuer cette modification sur les plans du permis d'aménager.

Demande de scolarisation à Quelaines-Saint-Gault

La commune de Quelaines-Saint-Gault informe la commune de Courbeville qu'elle a reçu une demande de scolarisation à l'école maternelle-primaire Sainte-Marie.

La commune de Courbeville donne son accord à la scolarisation aux vues des motifs évoqués (contraintes professionnelles).

Convention de forfait communal

La convention de forfait communal avec l'école privée sous contrat d'association Saint Joseph date de 2006. A la demande de M. Coutelle, directeur, il a été décidé de la retravailler.

Festival des Mouillotins 2018

L'Association Mouillotins Animation Cuillé (AMAC) recherche un nouveau terrain sur le Pays de Craon pour accueillir le festival 2018. Au regard des critères demandés, la commune de Courbeville n'est pas en mesure d'y répondre favorablement.

Angers Nantes Opéra

Pour rappel, la commune de Courbeville a été retenue pour accueillir une représentation du spectacle « Histoires Sacrées » dans le cadre de la tournée régionale d'Angers Nantes Opéra, le 6 mai prochain.

Lors de la prochaine réunion du conseil municipal, il sera décidé des prix à appliquer pour le spectacle. Ils seront fonction des subventions obtenues. Une régie sera mise en place pour la vente des billets, cela signifie que seule le ou les régisseurs (agents communaux) pourront vendre des billets.

Pour un accueil réussi de ce spectacle, Angers Nantes Opéra souhaite organiser une réunion de mobilisation, à destination des associations et du conseil municipal, qui pourront aider pour l'accueil du spectacle. Cette rencontre aura lieu le **mardi 28 mars, à 20h30, à la salle de loisirs.**

Mme le Maire vous invite vivement à diffuser la date de cette rencontre à tous les Courbeveillais.

Commission Budget – Finances

L'attribution des subventions pourra être étudiée en commission Budget – Finances à partir du 20 février (date limite de dépôt des demandes de subvention par les associations).

Présentation du cimetière

Aujourd'hui, dans le cadre des « ateliers techniques de l'embellissement », organisés par Paysages 53, l'agent communal, Mickaël CLAVREUL, intervenait pour présenter l'enherbement des cimetières, à Château-Gontier.

L'association Synergie, dans le cadre de son réseau des collectivités, a également sollicité la commune, pour présenter son cimetière, qui permet un entretien sans produit phytosanitaire.

Cette rencontre à destination des élus et agents aura lieu début octobre, et permettra une visite du cimetière et des échanges sur les pratiques.

Travaux sur le cimetière

Les travaux sur l'ossuaire vont bientôt être réalisés par l'entreprise MELANGER, dans le cadre du marché public du cimetière.

Agenda			
Date	Heure	Lieu	Objet
Dimanche 12 mars 2017		Salle de loisirs	Repas des plus de 65 ans
Jeudi 23 mars 2017	20h00	Mairie	Conseil municipal
Mardi 28 mars 2017	20h30	Salle de loisirs	Réunion de mobilisation pour l'accueil d'Angers Nantes Opéra
Jeudi 13 avril 2017	20h30	Mairie	Conseil municipal (vote budgets)
Dimanches 23 avril et 7 mai 2017	8h00-19h00		Élections présidentielles
Samedi 6 mai 2017	20h30	Eglise	Spectacle « Histoires sacrées » d'Angers Nantes Opéra
Dimanches 11 et 18 juin 2017	8h00-18h00		Élections législatives

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, aucun conseiller municipal ne souhaitant prendre la parole, la séance est levée à 21 heures 45.

Les présents ont signé.

Affiché le 18/02/2017

Accord du secrétaire de séance donné le 18/02/2017

Notifié aux membres du conseil municipal le 18/02/2017